

COMMUNIQUÉ DE PRESSE**LA NOUVELLE ORGANISATION DE LA FERIA DE LA MADELEINE**

Charles Dayot, Maire de Mont de Marsan vient de présenter les mesures qui seront prises afin d'améliorer le fonctionnement et l'organisation des corridas des Fêtes de la Madeleine 2020 qui se dérouleront du 22 au 26 juillet 2020. Cette décision fait suite aux très vives réactions exprimées par le public des arènes du Plumaçon durant la dernière corrida des Fêtes de la Madeleine 2019.

Après avoir rappelé les moments forts qui ont marqué l'édition 2019 :

- une affluence exceptionnelle dans les rues de la ville,
- une ambiance festive, conviviale et musicale portée par 40 bandas et plébiscitée par les habitants et les visiteurs venus nombreux,
- un feu d'artifice de très haut niveau,
- un temps fort culturel marqué par le succès de l'exposition Toreart et la venue Domingo Zapata, l'artiste qui a réalisé l'affiche officielle des fêtes et une fresque monumentale dans les coursives des arènes du Plumaçon,
- le développement de la fête de jour,
- les bons résultats en matière de maintien de la sécurité des personnes et des biens.

Charles Dayot a exprimé sa volonté de reconstruire un projet taurin partagé avec l'afición montoise : « *La corrida du dimanche a quelque peu terni le bon bilan global de la Madeleine 2019. Je ne peux ignorer les critiques, les déceptions, mais aussi les propositions qui ont pris une ampleur inégalée depuis 10 ans. Comme si une grande partie de l'afición montoise voulait peut être nous dire qu'un virage devait se prendre, un changement de cycle devait s'opérer. J'ai également entendu un souhait collectif des peñas d'être davantage écouté et impliqué dans les choix impactants notre feria.* »

Après de multiples échanges avec les élus de la Régie des Fêtes, au premier rang desquels Bertrand Tortigue son président et Pascale Haurie sa vice-présidente, les membres de la Commission Taurine Extra Municipale (CTEM), le monde taurin, le prestataire actuel Marie Sara et l'ensemble des peñas

taurines montoises, 3 leviers importants d'action ont été identifiés par le Maire de Mont de Marsan :

- le mode de gestion et la relation avec l'empresa prestataire
- le fonctionnement, le périmètre d'action et la gouvernance de la Commission Taurine
- l'implication et la participation des aficionados dans le choix des cartels, la représentation des peñas et aficionados

Leur intention est double :

- élargir et ouvrir le mode de fonctionnement à l'afición
- proposer de la nouveauté dans le fonctionnement en le testant sur une année de transition, en 2020

LES PRINCIPALES DÉCISIONS ANNONCÉES

1) Le non renouvellement du contrat passé avec la société KIKA représentée par Marie Sara

- ➔ confier cette mission à Jean-Baptiste Jalabert et Alain Lartigue, par le biais d'une union temporaire d'entreprises, dans le cadre d'un marché négocié et allégé de prestation de service. Le choix de ne pas relancer un appel d'offre classique permettra :
 - de donner plus de poids à la Commission Taurine élargie qui aura un rôle plus important sans pour autant être en mode de gestion directe
 - de ne pas engager la collectivité et sa Régie sur un marché qui irait au-delà de l'échéance des municipales prochaines.

Ce marché négocié est, dans son contenu, sans commune mesure avec le marché actuel, il comprend moins de composantes pour ne pas diluer les missions du prestataire (communication, recherche de partenariat...). La partie taurine étant essentielle.

2) Modifier la composition, le nombre de membres et la gouvernance de la Commission Taurine Extra Municipale qui passera de 4 à 8 membres

- ➔ **5 membres désignés**
 - Christophe Andiné qui était jusqu'à présent président de la commission taurine du Cercle Taurin Vicois, commerçant depuis de nombreuses années à Mont de Marsan où il réside
 - Romain Laborde en charge des arènes du Plumaçon et chiquero de nos arènes
 - Pedrin Sevilla, ex banderillero
 - Didier Godin, ex novillero
 - Pascal Darquié, organisateur de la novillada de Saint-Perdon
- ➔ **1 membre élu représentant le Maire**
 - Pascale Haurie, conseillère municipale, vice-présidente de la Régie et aficionada
- ➔ **2 membres représentant les peñas (à désigner par les peñas) renouvelables chaque année**
- ➔ **Le ou la présidente de cette Commission Taurine sera choisi.e par ses membres**

3) Intégrer des représentants des peñas à la CTEM et leur permettre ainsi de participer à l'instance décisionnelle

- ➔ **Fin du Conseil Consultatif Taurin**

- ➔ **Désignation d'un ou deux membres de la CTEM en charge de la relation avec les peñas et l'animation des réunions des peñas**

- ➔ **Mise en place de 3 réunions des peñas avec présence de membres de la CTEM et du prestataire. Objectifs :**
 - En septembre/octobre: debriefing sur la temporada passée et propositions de cartels (ganaderias, toreros)
 - En janvier : point sur les validations de cartels
 - Fin mars : ajustements avant annonce des cartels

- ➔ **Mise en place de groupes de réflexion thématiques inter-peñas pour proposer des pistes d'amélioration à la CTEM**

En conclusion, Charles Dayot a souhaité revenir sur les 10 années de collaboration avec la Société KIKA et plus particulièrement avec Marie Sara : *« je voudrais témoigner ici du fait que Marie Sara ne porte pas la seule responsabilité des déceptions de cette dernière feria. Nous ne devons jamais oublier que durant ces 10 années et après des débuts difficiles, nous avons eu de belles ferias comme en 2012 avec Jazmin, en 2013 avec Ivan Fandiño, en 2017 avec Juan Bautista face aux La Quinta... Les compétences professionnelles de Marie Sara, associée à Simon Casas ne doivent pas être remises en question, mais le besoin de changement porté par un grand nombre d'aficionados, y compris majoritairement hors peñas, doit être pris en compte.*

En ce qui me concerne j'ai pu apprécier les relations respectueuses avec ce prestataire depuis que je suis Maire, même si des points auraient pu être améliorés ».

Il a également tenu à rappeler le rôle, le dévouement et la compétence technique de Guillaume François à qui il a proposé de rester membre de la CTEM après avoir démissionner de sa présidence. Devant son refus et après de nombreuses consultations, le Maire de Mont de Marsan a accepté la démission qu'il lui avait adressée très rapidement après la feria. *« J'ai pu travailler avec Guillaume François durant les deux dernières Madeleine ; je dois ici témoigner de son engagement bénévole sans faille. Sa récente lettre démontre son honnêteté intellectuelle et sa capacité à assumer, en partie, la responsabilité des déceptions de cette année »* a précisé Charles Dayot.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

- ➔ Avant le 15 septembre : réunion des peñas pour proposer les 2 représentants qui intégreront la CTEM
- ➔ Le 23 septembre : validation des membres de la CTEM par le Conseil municipal lors d'une délibération
- ➔ Avant le 30 septembre : installation de la CTEM et élection de son (sa) président(e)
- ➔ Avant le 15 octobre : réunion des peñas en présence de membres de la CTEM et du prestataire pour débriefer de la temporada 2019 et présenter les souhaits de ganaderias et toreros

Contact presse :
Service communication
Tél. : 05 58 46 73 05
fetesmadeleine.fr